

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2530 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHIKHAOUI AHMED

Date de naissance :

30.06.52

Adresse :

HABITUELLE

Tél. : 0627586158 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. Ouhmaïne KHATTIB
Médecin Généraliste
Diabetologue
Rue 78, Bd Tansitt N° 73 - 75 Oulata - Casa
Tel: 05 22 09 11 89

Date de consultation :

25/08/2023

Nom et prénom du malade :

CHIKHAOUI AHMED

Age: 71A

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète 2 A HIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 25/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

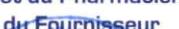
J



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Relativité des Actes
25/03/2023	C	A	2000	Dr. BOUTIBI, Médecin généraliste, Diabétologue, Rue 78, Bd. Tansim, 13-75 Datta, Casablanca, Tel: 05 22 89 11 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25/08/2013	1287,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Othmane KHATIB

Médecine Générale

طبيب

128,00 x 36 جد

شهادة جامعية في داء السكري

شهادة جامعية في الفحص العام بالصدى

Diplôme universitaire de diabétologie.

Certificat universitaire d'échographie générale

Casablanca, le

25 Juin 2023

الدار البيضاء في

Dr. Othmane KHATIB

PHARMACIE SALAH EDDINE
128,00 x 3

SELMA HASSOUNI

750, Boulevard Oued Rhou

Tél.: 05 22 90 50 06 - CASABLANCA

on a payé le 25/6/2023

1S

1S

301,00 x 3

Dr. Othmane KHATIB

128,00



1S

1S

on a payé le 25/6/2023

Dr. Othmane KHATIB
Médecin Généraliste
Diabetologue
Rue 78, Bd. Tansift N° 73 - 75 Oulfa - Casa
Tél.: 05 22 09 11 89

زنقة 78، شارع تسيفت رقم 75-73 - الألفة - الدار البيضاء

Rue 78, Bd. Tansift N° 73 - 75 Oulfa - Casa - Tél./Fax : 05 22 09 11 89

P.P.V: 301,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 120/14/DMP/21/NRQ

P.P.V: 301,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 120/14/DMP/21/NRQ

P.P.V: 301,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 120/14/DMP/21/NRQ